

14 SEPTEMBRE 2001

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 14 septembre 2001 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

PIERRE BRASSARD
ONIL COUTURE

PAUL M. ROLLAND
JEAN-GUY TARTE
MARCEL DION

Monsieur le conseiller JEAN McMASTER est absent de son siège

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur RÉMI LAFRENIÈRE, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 14 SEPTEMBRE 2001 À 16 HEURES ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2001-09-428

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 14 SEPTEMBRE 2001

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2001-09-429

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 SEPTEMBRE 2001

14 SEPTEMBRE 2001

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

6. RÈGLEMENTS

7. AFFAIRES COURANTES

- | | | |
|-------------|-----|--|
| 2001-09-430 | 7.1 | NOUVELLE APPELLATION ET SIGLE DU SERVICE DES LOISIRS |
| 2001-09-431 | 7.2 | LOCATION DU CASSE-CROÛTE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL |
| 2001-09-432 | 7.3 | INSTALLATION D'UN SKATE PARK DANS LE SECTEUR D'ADAMSVILLE |
| 2001-09-433 | 7.4 | CONGRÈS DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL |
| 2001-09-434 | 7.5 | ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT |
| 2001-09-435 | 7.6 | TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES À RÉALISER À BROMONT |
| 2001-09-436 | 7.7 | ACHAT D'ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS |
| N. M. | 7.8 | OFFRE D'ACHAT D'UN TERRAIN À L'INTERSECTION DU CHEMIN DE GASPÉ ET DE LA RUE DE CHÂTEAUGUAY |

8. AFFAIRES DU PERSONNEL

- | | | |
|-------------|-----|---|
| 2001-09-437 | 8.1 | EMBAUCHE DE SURVEILLANTS, SERVICES DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE |
| 2001-09-438 | 8.2 | EMBAUCHE D'HOMMES D'ENTRETIEN, SERVICES DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE |
| 2001-09-439 | 8.3 | EMBAUCHE DES RESPONSABLES DES ACTIVITÉS DE LOISIRS |

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

14 SEPTEMBRE 2001

N. M. 10. **INFORMATIONS SUR LES REGROUPEMENTS MUNICIPAUX**
 11. **PÉRIODE DE QUESTION**
2001-09-440 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2001-09-428

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
14 SEPTEMBRE 2001**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- Le sujet numéro 7.8 est reporté à une séance subséquente.

ADOPTÉ

2001-09-429

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 SEPTEMBRE 2001**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit
procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil
municipal tenue le 4 septembre 2001.

ADOPTÉ

14 SEPTEMBRE 2001

2001—09—430

NOUVELLE APPELLATION ET SIGLE DU SERVICE DES LOISIRS

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE modifier l'appellation "Service du loisir, culture, vie communautaire" par
"Services des loisirs, de la culture et de la vie communautaire".

DE reconnaître l'acronyme SLCVC comme sigle.

ADOPTÉ

2001—09—431

**LOCATION DU CASSE-CROÛTE DU CENTRE SPORTIF ET
CULTUREL**

ATTENDU QUE le casse-croûte de l'aréna est sans opération depuis le début de
la saison.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier ou, en
son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de
Bromont, un contrat entre la Ville de Bromont et Chantal Thibodeau pour la
location du casse-croûte du Centre sportif de Bromont pour la période du 15
septembre 2001 au 30 avril 2002 pour un montant de **MILLE CINQ CENTS
DOLLARS. (1 500 \$)**.

ADOPTÉ

2001—09—432

**INSTALLATION D'UN SKATE PARK DANS LE SECTEUR
D'ADAMSVILLE**

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite la mise en place d'un projet de
sensibilisation auprès des utilisateurs, avant de proposer une implantation
permanente d'un skate park pour le district d'Adamsville ;

14 SEPTEMBRE 2001

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLE PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer une somme de **TROIS MILLE DOLLARS (3 000\$)** maximum pour défrayer l'embauche d'un consultant , d'une animatrice, les frais de transport, s'assurer ou de garantir la répartition ou le remplacement des modules, dans un cas de bris, de perte, de vol ou de vandalisme auprès de l'organisme prêteur (Centre jeunesse l'innaccessible) et les frais divers.

ADOPTÉ

2001—09—433

**CONGRÈS DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR
MUNICIPAL**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont sera l'hôte du congrès de l'Association québécoise des loisirs municipaux (A Q L M) du 17 au 19 octobre 2001.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE commanditer pour un montant de **MILLE DOLLARS (1000\$)** le cocktail de bienvenue.

ADOPTÉ

2001—09—434

ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offre public pour les travaux de déneigement et de déglçage des rues et chemins de trois secteurs de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE l'appel d'offres visait les routes de déneigements des secteurs numéro 4, Adamsville, numéro 1, Lac Bromont (portion en gravier) et numéro 6, Lotbinière ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

14 SEPTEMBRE 2001

D'adjuger le contrat de déneigement pour les secteurs numéros 1, 4 et 6 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Roger Dion et Fils, selon les prix soumis soit :

Secteur numéro 1, Adamsville	37030,50 \$ plus taxes
Secteur numéro 4, Lac Bromont (portion en gravier)	37 024,00 \$ plus taxes
Secteur numéro 6, Lotbinière	29 608,85 \$ plus taxes

Que le contrat soit d'une durée de trois ans avec les modalités stipulés dans les documents d'appel d'offres.

Que les modalités de paiement soient celle prescrites au document d'appel d'offre, soit :

15 décembre	20 %
15 janvier	20 %
15 février	20 %
15 mars	20 %
15 mai	20 %

Que le directeur de la gestion du territoire soit désigné comme étant responsable municipal en de l'application des diverses clauses du document d'appel d'offres.

ADOPTÉ

2001-09-435

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES À RÉALISER À BROMONT

ATTENDU QUE le ministère des Transports réalise actuellement sa planification pour l'année prochaine et les années subséquentes;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est en attente auprès du ministère dans quelques dossiers qu'elle juge prioritaire ;

ATTENDU QUE la circulation à la sortie 78 et sur le boulevard de Bromont est très lourde et que des interventions policières sont requises sur une base régulière tant par la police municipale que par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont travaille actuellement pour que le segment de la route verte à être aménagé afin de relier la piste cyclable l'Estriade au Village de Abercorn soit localisé sur la piste cyclable la Villageoise et ce, en empruntant le viaduc de la sortie 78 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a fait une demande de subvention au Programme Infrastructures Canada Québec 2000 en regard à la réfection de la rue d'Adamsville.

14 SEPTEMBRE 2001

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander au ministère des Transports du Québec :

- DE réaliser la réfection du viaduc de la sortie 78 et ce, tel que spécifié sur le plan « Réaménagement des sorties 78 de l'autoroute 10 - proposition B », daté du 14 juin 2001 et que ces travaux soient réalisés durant l'année 2002 ;
- DE réaliser les travaux prévus sur le Boulevard de Bromont tel que spécifié sur le plan « Réaménagement des sorties 78 de l'autoroute 10 - proposition B », daté du 14 juin 2001 et que ces travaux soient réalisés en 2003 ;
- D'inclure dans sa planification la réfection du pont P-01383 de la rue Patenaude et ce, afin que les travaux soient réalisés avant que ledit pont ne devienne inutilisable ;
- D'inclure dans sa planification l'étude détaillée de l'état du pont P-01382 de la rue d'Adamsville et, en fonction des résultats, l'inclure dans la planification à court terme.

DE mentionner au ministère des Transports que la Ville consultera les personnes concernées par le projet de réaménagement du boulevard de Bromont et ce, à partir du plan « Réaménagement des sorties 78 de l'autoroute 10 - proposition B », daté du 14 juin 2001 et que les résultats de cette consultation lui seront remis pour la réalisation de son étude détaillée du projet.

DE spécifier au ministère des Transports que, sur le plan « Réaménagement des sorties 78 de l'autoroute 10, proposition B », daté du 14 juin 2001, la glissière rigide est en fait un terre plein et non une glissière de type New-Jersey.

ADOPTÉ

2001—09—436

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS

ATTENDU QUE plusieurs parents du secteur du "Parcours du Vieux Village" nous font des représentations depuis quelques années et plus particulièrement au cours des derniers mois concernant l'aménagement d'un parc dans ce secteur ;

ATTENDU QUE l'installation d'équipements récréatifs et d'ameublement de parcs sont souhaités et prévus dans la planification ;

ATTENDU QU'une somme de 24,345.34 \$ est disponible dans les Fonds de parcs ;

14 SEPTEMBRE 2001

ATTENDU QU'une consultation a été faite auprès de citoyens de ce secteur (6 couples de parents de jeunes enfants) concernant le type d'équipements répondant à leurs attentes ;

ATTENDU QUE nous avons reçu une proposition en ce sens de la firme Jambette, de Lévis, pour une somme de 15,429.65 \$ (taxes incluses).

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour l'achat de jeux et d'équipements dans le parc situé sur la rue des Patriotes, pour la somme de **QUINZE MILLE QUATRE CENT VINGT-NEUF DOLLARS ET SOIXANTE-CINQ CENTS (15,429.65 \$)**, taxes incluses.

D'autoriser la trésorière à financer l'achat de jeux et d'équipements pour le parc situé sur la rue des Patriotes à même le fonds des parcs pour la somme de **QUATORZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE DOLLARS ET ONZE CENTS (14,893.11 \$)**.

ADOPTÉ

N. M.

**OFFRE D'ACHAT D'UN TERRAIN À L'INTERSECTION DU CHEMIN
DE GASPÉ ET DE LA RUE DE CHÂTEAUGUAY**

Le sujet numéro 7.8 est reporté à une séance subséquente

2001—09—437

**EMBAUCHE DE SURVEILLANTS, SERVICES DES LOISIRS, DE LA
CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QU'aucun poste n'est actuellement prévu pour assurer l'encadrement des activités, du public utilisateur et des installations du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, en soirée, durant les fins de semaine et lors de la tenues d'événements spéciaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

14 SEPTEMBRE 2001

DE créer le poste de surveillant au Centre communautaire et d'autoriser la mairesse et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, la lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de Bromont (CSN) relative à la création de se poste.

D'embaucher Stéphanie Gaudreault, Catherine Roy-Beaudoin, Pascal Ménard, Éveline St-Pierre, Émilie St-Pierre et Isabelle Tessier afin d'assurer l'encadrement nécessaire à l'utilisation par le public des installations de loisirs, en soirée, les fins de semaine et lors de la tenue d'événements spéciaux et ce, pour les heures réellement travaillées.

QUE le salaire des surveillants soit de 8,50 \$ de l'heure pour un nombre d'heures totalisant environ 1 086 heures.

ADOPTÉ

2001—09—438

**EMBAUCHE D'HOMMES D'ENTRETIEN, SERVICES DES LOISIRS,
DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

ADOPTÉ

2001—09—439

EMBAUCHE DES RESPONSABLES DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

ATTENDU QU'aucun poste n'est actuellement prévu pour assurer l'animation des activités de Tae Boe, de piano et de théâtre.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

14 SEPTEMBRE 2001

DE créer des postes pour les activités de piano et de théâtre et d'embaucher Martine Gévry (piano) au taux horaire de **VINGT-DEUX DOLLARS (22,00\$**

), et Véronique Thibeault (théâtre) au taux horaire de **VINGT-TROIS DOLLARS (23,00 \$)**.

D'accorder un contrat de **SIX CENT VINGT ET UN DOLLARS ET QUATORZE CENTS (621,14 \$)** à la firme Inter Plus pour l'animation de l'activité Tae boe.

QUE les taux horaires consentis aux activités piano et théâtre peuvent varier, ceux-ci étant calculés en fonction du nombre d'inscriptions.

ADOPTÉ

INFORMATIONS SUR LES REGROUPEMENTS MUNICIPAUX

Aucune information n'a été donnée relativement aux regroupements municipaux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

2001—09—440

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QINNLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER